



Marge d'autonomie

Selon la mission que vous confiez à votre salarié, et selon également ses compétences et son expérience, vous pouvez lui laisser plus ou moins d'autonomie, autrement dit plus ou moins de marge de manœuvre et d'initiative.

Voici un exemple de marge d'autonomie dont vous pouvez vous inspirer pour les activités de votre salarié.

Décide et applique	<ul style="list-style-type: none"> - Modifier l'ordre des activités sur une journée - Adapter (activités, vêtements, utilisation des lieux) aux changements de temps
Décide, applique et informe	<ul style="list-style-type: none"> - Élaborer des méthodes et des procédures - Décaler une action (repassage, soin des plantes...) d'un jour sur l'autre - Être appelé en cas d'urgence vitale ou de risque de sinistre - Décider des menus pour les enfants en l'absence des parents - Répondre à une demande de renseignement quant à la présence ou la disponibilité de l'employeur (interlocuteur externe)
Soumet sa décision	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer un projet d'amélioration du fonctionnement, de l'organisation - Inscrire une nouvelle activité au planning - Abandonner une activité régulière devenue inutile - Changer de fournisseur (produits ménagers...) - Réparer un appareil (hors urgence) - Changer de consommable (scotch, papier...) - Reprendre un intervenant externe au sujet d'un comportement ou d'un acte répétitif - Appeler le médecin (hors urgence vitale) - Donner l'acceptation finale du travail d'un intervenant externe
Transmet pour décision	<ul style="list-style-type: none"> - Aménager le planning hebdomadaire - Changer une activité pour un membre de la famille (sortie au parc des petits-enfants) - Acheter un nouvel appareil (grille-pain, aspirateur...) - Appeler un artisan (pour réparer l'assise d'un fauteuil par ex.) - Donner rendez-vous à des personnes extérieures